

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3734

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de parcelles de terrain situées rue Marius Grosso et appartenant à l'Etat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir quatre parcelles de terrain nu, libre de toute location ou occupation, situées rue Marius Grosso à Vaulx en Velin et appartenant à l'Etat.

Les parcelles sont situées dans l'emprise du tronçon nord du futur boulevard urbain "est" (BUE) et sont constituées des surplus des biens acquis par l'Etat pour le contournement "est" de Lyon et qui ne présentent, pour ce dernier, plus aucune utilité. Elles sont cadastrées sous les numéros 32, 34, 35 et 55 de la section BO, pour une superficie totale de 5 466 mètres carrés.

Cette acquisition interviendrait au prix total de 185 844 €, soit 34 € le mètre carré de terrain, admis par le service des domaines ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition de parcelles de terrain précitées situées rue Marius Grosso à Vaulx en Velin et appartenant à l'Etat.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte administratif à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0344 pour la somme de 3 750 000 € le 23 septembre 2002.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 185 844 € pour l'acquisition et de 19 € pour le salaire du conservateur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,